

ALGERIE TELECOM
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE BEJAIA

SOUS-DIRECTION TECHNIQUE

Réf: AT/DO/SDT/DRA/ 23/2023

1^{er}AVIS DE MISE EN DEMEURE

1) IDENTIFICATION DES PARTIES

Service contractant : La Direction opérationnelle des télécommunications de Bejaia représentée par son Directeur Mr **AIT DAHMANE NABIL** sis à l'adresse suivante : Rue de la liberté Bejaia

Partenaire cocontractant Entreprise : **EIRCTE TOUATI ABDALLAH** représentée par son gérant Mr **TOUATI ABDALLAH**, sis au : **CITE REMLA IGHIL OUAZOUG W BEJAIA**.

Tél : 06 98 84 54 00

2) IDENTIFICATION DE L'OPERATION

- Contrat D'adhésion (N° 44/2021) du 15/02/2021.
- Ordre de démarrage de service N° 359/22 du 27/12/2022
- Nature des travaux de **CREATION RESEAU ODN SITE IGHIL N'tahar –DOUAR DJERMOUNA**
- Délais 45 jours calendaires.

3) 1ere mise en demeure :

Objet de la mise en demeure :

J'ai le regret de constater que vous n'été qu'à 20 % d'avancement et ce malgré nos avertissements verbaux.

Aussi, par la présente, je vous mets en demeure de renforcer le chantier des moyens humains et matériels et de finaliser le projet dans les les délais conformement aux clauses contractuels.

Délai d'exécution de la mise en demeure : 08 jours à compter de la notification de la présente mise en en demeure.

Sanction prévue en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, Algérie Telecom peut procéder à la résiliation unilatérale du contrat.

Accusé de réception

Date 19/03/2023

Le représentant de l'entreprise (cachet et signature)

Entreprise de Grands Travaux
Publics et Hydrauliques
TOUATI Abdallah
Cité Remla Ighil - Ouazoug - BEJAIA
R.C. N° 14 A 0985901 - 00/06



Le Directeur
Bejaia le 19/03/2023

Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Béjaia
AIT DAHMANE Nabil